

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : <a href="mailto:peda.braine@helha.be">peda.braine@helha.be</a>
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : <a href="mailto:peda.leuze@helha.be">peda.leuze@helha.be</a>
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : <a href="mailto:peda.loverval@helha.be">peda.loverval@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 82 Sciences sociales 3.1			
Code	PEGH3B82SH	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Carine DENDAL</b> ( <a href="mailto:carine.dendal@helha.be">carine.dendal@helha.be</a> ) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Isabelle AVET</b> ( <a href="mailto:isabelle.avet@helha.be">isabelle.avet@helha.be</a> ) HELHa Loverval <b>Camille PROVOST</b> ( <a href="mailto:camille.provost@helha.be">camille.provost@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
  - 2.4 Mettre en place des pratiques démocratiques de citoyenneté
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
  - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
  - 5.1 Entretien d'une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
  - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
  - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
  - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
  - 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens

- didactiques
- 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
  - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs
  - 6.6 Concevoir des dispositifs d'évaluation pertinents, variés et adaptés aux différents moments de l'apprentissage

### **Acquis d'apprentissage visés**

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'appréhender la réalité sociale et économique grâce à l'acquisition de notions spécifiques aux sciences sociales et économiques
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de développer un esprit critique face à l'actualité
- III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'élaborer de manière autonome des séquences de cours adaptées à une classe du secondaire

### **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

PEGH3B82SHA Sciences sociales 1 30 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGH3B82SHA Sciences sociales 1 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

#### **Néant**

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation sciences humaines : géographie, histoire, sciences sociales

**HELHa Loverval** Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL  
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : [peda.loverval@helha.be](mailto:peda.loverval@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Sciences sociales 1			
Code	13_PEGH3B82SHA	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Camille PROVOST</b> ( <a href="mailto:camille.provost@helha.be">camille.provost@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Etude de la réalité sociale.

Notions de sociologie: concepts et théories.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'appréhender la réalité sociale
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de développer un esprit critique face à l'actualité
- III. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'élaborer des séquences de cours adaptées à une classe du secondaire en lien avec la matière dispensée en cours.
- IV. L'élève doit s'approprier la philosophie, les contenus scientifiques et didactiques et la méthodologie du programme de Sciences Sociales (2ème et 3ème degrés enseignement de transition - FESEC)

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Au niveau didactique, capacité de transfert des notions vues en préparation de leçons et en la conception d'outils d'évaluation.

Une partie du cours est un cours bisannuel en commun avec le Bloc 2. A partir de diverses thématiques il s'agira de mettre en pratique des scénarios didactiques.

(Année A: les médias, année B: la famille)

### Démarches d'apprentissage

Chaque semaine, les étudiants seront amenés à présenter un fait social en partant d'un fait divers ou d'un débat de société. Il doit ensuite l'analyser en suivant la méthode des sciences sociales (représentations, question de départ,

hypothèses, méthode de recherche à mettre en oeuvre).

Les étudiants devront prendre l'habitude de lire des articles provenant, entre autres, de la revue « Sciences Humaines » et de grands quotidiens afin de se familiariser avec la terminologie sociologique et les questions d'ordre sociétal.

Les étudiants devront rechercher et intégrer de manière autonome des informations économiques et sociétales via différentes sources.

Alternance de notions théoriques, d'échanges et d'analyse et utilisation d'outils.

Préparation de leçons. Mise en situation.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

1. La préparation des travaux et des recherches se fera sous la guidance des enseignants. A tout moment, à la demande de l'étudiant ou à celle du professeur une rencontre de travail peut être organisée.
2. Feedback sur les présentations orales
3. Entretiens individuels

### **Ouvrages de référence**

BARBUSSE B., GLAYMANN D., La sociologie en fiches, Ellipses, 2005

Pratique des sciences sociales, Erasme, 2015

### **Supports**

Revue "Sciences humaines"

Programme SEGEC et outils d'évaluation

Notes de cours disponibles sur la plateforme.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Une évaluation non présentée se verra notifiée d'un zéro. En cas de CM, l'étudiant prévendra au plus vite l'enseignant, et présentera ce document en vue d'organiser (si possible) une nouvelle évaluation.

il est important de signaler que c'est l'étudiant qui fait la démarche.

Pour chaque travail demandé, l'étudiant se référera aux consignes spécifiques données pour chacun d'entre-eux.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30			Trv	20
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	80

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

Au Q3, la production journalière est maintenue mais sa pondération est moindre.

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre,

couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

#### Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).